



SNUipp-FSU 81

Vie Syndicale 81 113— août 2008

SNUipp Tarn, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI
<http://81.snuipp.fr/> ☎ 05 63 38 44 34 Fax 05 63 38 34 28 @snu81@snuipp.fr

Dispensé de timbrage CT ALBI
P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE
27/08/08
Posté le :

MÉTÉO SEPTEMBRE: PROGRAMMES, EFFECTIFS, SALAIRES, RISQUES D'ORAGES DÈS LA RENTRÉE !!!

La rentrée 2008 est un tournant dans l'évolution du système éducatif français. La mise en place de la semaine de 24 h (v. p. 2) et la suppression du samedi matin vont diminuer de 2 h le temps hebdomadaire d'enseignement. Le volume horaire dévolu au français et aux maths est maintenu : ce sont les autres domaines qui seront amputés. Les nouveaux programmes sont plus courts mais plus lourds que les précédents et on remplace la réflexion et la compréhension par l'apprentissage d'automatismes.

Le budget qui se prépare sera marqué du sceau de la rigueur tant pour les salaires qui ne suivent plus l'inflation (6% de baisse de pouvoir d'achat depuis 2000) que pour les postes : 11 200 suppressions dès cette rentrée. Mais ce n'est pas tout, 13 500 ont déjà été annoncées en juillet pour la rentrée 2009 et c'était avant l'annonce de la récession !.

Le véritable objectif du gouvernement est de réduire les coûts d'enseignement par la suppression massive de postes aussi bien dans le premier que dans le second degré. La loi sur « *le droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire* » permettra la fermeture massive de postes de remplaçants et la remise en cause du droit de grève (v. p.2).

Le gouvernement a choisi de faire payer l'addition de la crise aux seuls salariés en donnant l'exemple dans la Fonction publique. Seule une mobilisation massive et large peut le faire reculer. Les seules batailles qu'on est sûr de perdre sont celles qu'on ne veut pas mener.

Robert Couffignal

Informez les parents : le SNUipp vous propose un tract à distribuer le jour de la rentrée, plié et agrafé.

Lundi 1er septembre

Réunions de secteurs 17h00

Castres : éc. Mat. Roulandou

Albi : local du SNUipp

Lavaur : éc. Élém. Clauzade

La rentrée : effectifs, ouvertures ...

SOMMAIRE

Semaine à 4 jours Droit d'accueil et démagogie La photo de Sarko RESF	P2
Pourquoi se syndiquer ? Pratique, pratique	P3
Calendrier des opérations administratives Permanences du SNUipp	P4
Bulletin de syndicalisation Lettre aux parents	



La semaine de 4 jours : une mise en place laborieuse sur le dos des enseignant-es, des directeurs et directrices d'école et des collectivités locales.

Parler de capharnaüm et de désorganisation serait plus juste, la récupération des 2 heures d'enseignement se faisant dans la pagaille la plus complète. En effet chaque école met en place une organisation différente : une ½ heure par jour, une heure par-ci, une heure par-là, le matin, le midi, le soir ... toutes les options sont ouvertes.

Deux certitudes dans ce brouillard :

Ce dispositif n'aura aucune efficacité, les élèves en difficulté n'ont pas besoin de plus d'école après l'école mais bien d'un enseignement adapté, sur le temps scolaire, assuré par des enseignant-es formé-es (RASED)

Ce dispositif permettra de supprimer les RASED pour en récupérer les postes (13 000 à récupérer au niveau national), puisque les élèves en difficulté seront pris en charge par des enseignant-es des classes ordinaires.. N'oublions pas que l'objectif prioritaire du gouvernement est bien la réduction du nombre d'enseignant-es.

Du côté des collectivités locales, cette nouvelle organisation de la semaine scolaire pose de nombreux problèmes et l'Association des Maires de France a déjà émis beaucoup de réserves. Ces bouleversements, introduits sans concertation, posent le problème des transports, de l'utilisation des locaux, de l'organisation du travail du personnel municipal (éducateurs-trices, Atsem, agents d'entretien ...)

Nous rappelons que le ministre avait consulté les syndicats sur cette organisation de la semaine scolaire, et que seul le **SNUipp** n'a pas signé le relevé de conclusion (après avoir à son tour consulté les collègues).

Le **SNUipp** continuera à lutter contre la réduction du temps d'enseignement pour les élèves, contre la disparition des RASED et à proposer une autre organisation de l'école

Le SNUipp_81 vous propose des réunions de secteur pour discuter des réponses que nous pouvons apporter à la mise en place de ce « soutien » : à quels élèves le proposer, quelles activités mettre en place sans empiéter sur le travail des RASED ?

Jean-François Gay

« Aujourd'hui, Maîtresse est absente (malade, en grève) c'est la maman de Martine qui la remplace ! »

Comme tous les ans, le gouvernement profite des vacances pour faire passer ses projets les plus rétrogrades sans aucun débat. Le mois de juillet 2008 n'a pas failli à la règle avec la loi sur le « droit d'accueil des élèves » qui oblige toutes les communes à assurer l'accueil des élèves lorsque plus de 25% des enseignant-es sont absent-es.

Le droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire n'est qu'une annonce démagogique qui permet de masquer la suppression de centaines de postes de remplaçants à l'école primaire et la limitation du droit de grève des enseignant-es.

L'accueil sera mis en place aussi bien lors des absences pour congé maladie que pour les grèves : c'est la fin des remplacements courts dans le premier degré, assortie d'une atteinte inadmissible au droit de grève des enseignant-es.

L'école va devenir un simple lieu de garderie, surtout en maternelle, encadré par du personnel municipal ou par des personnels précaires employés pour ce ou ces jours-là, pourquoi pas des parents d'élèves sans emploi ? De plus les élèves seront accueillis dans les locaux scolaires en même temps que les autres élèves avec les problèmes de responsabilité que cela posera en cas d'accident mettant en cause des enfants de la garderie et de l'école.

Cet accueil peut être délégué à l'intercommunalité. L'association des Maires s'insurge contre cette loi qui les oblige à trouver très rapidement des personnels pour de courtes durées, surtout en milieu rural.

Les enseignant-es devront se déclarer grévistes 48 heures à l'avance, dont un jour ouvré, à l'administration qui contactera les mairies concernées. Il devra s'écouler 11 jours entre le dépôt du préavis et le premier jour de grève pour permettre la négociation : quand on connaît la qualité du dialogue social dans l'EN, ce seront d'abord 11 jours de gagnés pour le gouvernement !

Le texte de loi est consultable dans son intégralité sur le site du **SNUipp 81** : <http://81.snuipp.fr>

Robert Couffignal

La photo de Sarko doit-elle entrer au musée du Louvre ?

Il est des œuvres auxquelles il vaut mieux ne pas toucher, c'est l'expérience qu'a vécue une PE du Tarn. Ses élèves, pour un travail d'Art Plastique et d'expression corporelle, devaient apporter des photos illustrant les sentiments et expressions du visage. La photo de notre glorieux Président s'est retrouvée sur l'affiche des méchants sur un mur au deuxième étage. Heureusement les amis de notre génial Président ont réagi comme n'importe quel chinois (vous savez ces démocrates que notre gouvernement a été congratuler au nom de l'Europe pour les derniers JO) : ils ont dénoncé cette « atteinte à l'Image Présidentielle » Immédiatement notre administration qui n'avait sans doute que ça à faire en cette fin d'année scolaire, a proposé une sanction. A force de côtoyer ses amis chinois

Le SNUipp apporte tout son soutien à notre collègue. Il n'est pas admissible que la liberté pédagogique dont Monsieur Darcos nous rabat les oreilles s'arrête là où commence la mégalomanie de nos élus.

Robert Couffignal

IL Y A DES VIDES
QUE NOS ENFANTS
N'OUBLIERONT PAS...



Résistance !

www.educationsansfrontieres.org

RESF Tarn : resf-81@orange.fr



Tous les jours de l'année la chasse aux enfants sans papiers reste ouverte, même le dimanche !

Dans toute la France, ce sont des dizaines d'enfants qui sont arrêtés et enfermés pour être expulsés vers un pays qu'ils ont fui ou qu'ils n'ont jamais connu.

Leur faute : être nés ou avoir des parents qui sont nés là où il ne fallait pas.

Leur peine : l'enfermement puis l'expulsion vers « leur pays ».

Seule la mobilisation des parents, enseignants, citoyens peut permettre d'éviter le pire. En cas de problème sur votre école, contactez immédiatement le **SNUipp Tarn**.

Pourquoi se syndiquer au SNUipp ? 10 réflexions sur la syndicalisation.

1 / À QUOI CA SERT ?

Être syndiqué-e, c'est l'assurance de recevoir, à domicile toutes les informations locales, départementales et nationales du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme; bref d'être un acteur de l'évolution du métier et du mouvement social, plutôt que de la subir.

2 / LE SYNDICAT EST-IL INDÉPENDANT ?

On ne le répètera jamais assez... Ce sont les syndiqué-es, et eux seul-es, qui élaborent « la politique » du syndicat. Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès,...) sont ouvertes à tous ceux et celles qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp.

3 / LE SYNDICAT EST ÉLOIGNÉ DE MES PRÉOCCUPATIONS...

Que ce soient les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne soient pas abordés, à un moment ou un autre par le SNUipp.

4 / LE SYNDICAT, CA PREND DU TEMPS!

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

5 / LE SYNDICAT EST-IL EFFICACE?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

6 / LE SYNDICAT NE S'OCCUPE PAS ASSEZ DE PÉDAGOGIE.....

Le SNUipp organise tous les ans une Université d'automne (cette année du 24 au 26 octobre 2008 à La Londe le Maures) pour débattre des questions de pédagogie.
Voir aussi N°7

7 / LE SYNDICAT S'OCCUPE TROP DE PÉDAGOGIE.....

Voir N°6. En fait, il n'y a pas de sujet « privilégié » au SNUipp : défense individuelle, action collective, débats et réflexions sur le métier; tous ces aspects sont traités sans exclusive.

8 / LE SYNDICAT FREINE TOUTE ÉVOLUTION DU MÉTIER.

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp participe à l'évolution du métier.

9 / LE SYNDICAT EST CORPORATISTE !

Les élu-es du SNUipp jouent pleinement leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues. Le SNUipp est le premier syndicat national du 1er degré ! Mais l'activité du SNUipp ne s'arrête pas là, bien au contraire.

Les retraités comme les actifs ont besoin du syndicat

Les retraités comme les actifs subissent les effets néfastes des politiques gouvernementales. Ils-elles sont touché-es par la dégradation de leur pouvoir d'achat, les franchises médicales et les forfaits hospitaliers, les dépassements d'honoraires. Ils-elles sont inquiètes devant les menaces qui visent la pension de réversion des fonctionnaires, les mutuelles santé, l'allocation personnalisée d'autonomie.

C'est pourquoi ils-elles n'hésitent pas à se syndiquer, convaincu-es qu'un syndicat fort est un atout majeur pour se défendre et préparer des changements.

Lors des manifestations du printemps dernier, tout le monde a noté une présence importante des retraité-es. Dans le prolongement de ces mobilisations, les unions confédérales de retraité-es, la FGRFP, le SNUipp avec les sections fédérales de retraité-es de la FSU, appellent les retraité-es et tous les personnels à participer largement à la journée d'action du 16 octobre prochain.

Georges Falgayrac

Pratique, Pratique ...

Thomas Verdier

Récupération des samedis matins

Le temps dégagé par la suppression des samedis matins est de 108 heures qui se répartissent ainsi :

60 heures de soutien aux élèves en difficulté.

6 heures de Conseil d'École

24 heures de Conseil de Cycles / concertation / relation avec les parents, PPRE ...

18 heures d'Animations Pédagogiques.

La concertation doit permettre aux maîtres de se réunir pour mener des réflexions nécessaires à la gestion des cycles pédagogiques et élaborer des outils permettant de réaliser le suivi attentif de chaque élève.

Les collègues travaillant à temps partiel et remplaçants participent aux concertations.

Précisions concernant la participation aux différentes réunions (temps partiel, TR...)

Les enseignant-es à mi-temps consacrent donc la moitié des temps prévus (3h CE, 12h CC, 9h AP) aux réunions programmées. Ils proposent à l'EN les modalités. S'ils le souhaitent, ils participent à toutes.

Lorsque deux maîtres sont à mi-temps sur une même classe, ils participent en alternance.

Lorsqu'il s'agit du directeur, l'autorisation de ne pas participer à toutes les réunions est soumise à la condition qu'il continue à assurer toutes ses charges, notamment la présidence du conseil des maîtres et du Conseil d'École.

Lorsque des maîtres interviennent sur plusieurs écoles, la répartition est organisée en concertation avec les directeurs concernés et l'EN.

De même les TR doivent organiser les 48 heures globalisées avec les équipes pédagogiques.

Installation dans une nouvelle école

Chaque instituteur-trice ou PE a une nomination officielle avec l'intitulé de son poste. Il reçoit un arrêté d'affectation avec procès verbal d'installation. Un exemplaire est à conserver, les autres sont à retourner à leurs destinataires rapidement, ils conditionnent le traitement !

Vous arrivez dans une nouvelle commune : informez la Mairie de votre nomination. Si vous êtes instituteur, faites une demande de logement ou d'IRL . Si la Mairie vous propose un logement, vérifiez-en la

Calendrier indicatif des opérations administratives

Circulaires Candidatures Résultats

Mouvement	Décembre	Inscription : février mars	1ère phase : mai 2ème phase : juin
Permutation nationale	Novembre	Novembre	Mars
Inéat / exéat		A partir de février	À partir de juin
Poste à l'étranger	Septembre/octobre	Septembre/octobre	2eme 3eme trimestre
Liste d'aptitude direction école	Mi-novembre	Novembre	CAPD janvier février
Liste d'aptitude direction spé.	Décembre	Janvier	
Stage dir. Établissement spé	Novembre		
CAFIPEMF	Juin	Juin juillet	
Stage CAPA SH	Novembre	Novembre/décembre	Février
Formation continue	Plan de formation : mai/juin	Juin septembre	Septembre
Temps partiel / disponibilité	Mars	Mars	Mai
Congé formation	Mai	Mai	Juin
Avancement / promotion			Décembre
Liste d'aptitude PE		Confirmation inscription : mai	Mai
Concours PE	Octobre	Inscription : nov./ déc.	Mai /juin
Départ en retraite	Avril		

Attention, ce calendrier n'est qu'indicatif.

Consultez les circulaires de l'Inspection Académique pour connaître les dates exactes.

Respectez les dates indiquées dans les circulaires, vous risquez sinon de voir votre demande non prise en compte.

Vous vous adressez à votre administration, n'oubliez pas de :

- Conserver un double de votre demande
- Envoyer un double aux délégué-es du personnel si vous souhaitez qu'ils puissent suivre votre dossier
- L'envoyer par la voie hiérarchique (votre supérieur est l'IEN)
- D'en envoyer un double à l'académie, en cas de demande urgente
- En cas de doute, demander un conseil à un-e délégué-e du personnel.

Permanences des militant-es du SNUipp_81

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
9h/12h30 13h30/17h
- Mercredi 14h/17h

LUNDI	Jean François GAY Thierry VEINE Robert COUFFIGNAL (FSU)	JEUDI	Robert COUFFIGNAL (FSU) Thomas VERDIER
MARDI	Jean François GAY Thomas VERDIER Dominique GRANIER (après-midi)	VENDREDI	Robert COUFFIGNAL Sylvana MULOT Dominique GRANIER (matin)